

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **24 novembre 2021**, à 19 h, à la salle communautaire SBC au Centre Desjardins de Saint-Prosper sise au 2275, 25e Avenue, à Saint-Prosper, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

Camil Turmel (Lac-Etchemin)
Martin Beaulieu (Saint-Benjamin)
Rachel Goupil (Saint-Camille)
Simon Carrier Tanguay (Sainte-Sabine)
Lucie Gagnon (Saint-Louis)
Réjean Bédard (Saint-Cyprien)
Claude Nadeau (Saint-Luc)
Daniel Thibault (Saint-Magloire)
Alain Maheux (Saint-Prosper)
Camil Cloutier (Saint-Zacharie)
René Allen (Sainte-Aurélie)
Christian Chabot (Sainte-Justine)
Jean Bernier (Sainte-Rose)

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Couët, préfet.

Madame Judith Leblond, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, madame Marie-Josée Fontaine, directrice des services administratifs et madame Linda Gilbert sont aussi présents.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Richard Couët, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2021-11-01

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN BERNIER,
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que présenté ci-après en laissant le point *DIVERS* ouvert :

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2021

04 - ÉLECTION DU PRÉFET ET DES MEMBRES DES COMITÉS DE LA MRC

04.01 - Élection du préfet

04.02 - Membres des Comités de la MRC

04.03 - Désignation auprès d'organismes

05 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES / LÉGISLATION

05.01 - Administration

05.01.01 - Liste des comptes à payer

- 05.01.02** - État des encaissements et déboursés
 - 05.02** - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022
 - 05.02.01** - Affectation surplus pour centre de traitement des boues de fosse septique
 - 05.02.02** - Nouveau tarif au centre de traitement pour les boues provenant de l'extérieur
 - 05.03** - Nomination des responsables des programmes SHQ
 - 05.04** - DÉMÉNAGEMENT
 - 05.04.01** - Demande de paiement numéro 6 - Construction CAMAX
 - 05.05** - RESSOURCES HUMAINES
 - 05.05.01** - Nomination technicienne en administration
 - 05.05.02** - Rétroactivité reliée au maintien de l'équité salariale
 - 05.06** - DIRECTION GÉNÉRALE
 - 05.06.01** - Informations de la directrice générale
 - 05.07** - Service de consultation juridique pour 2022
- 06** - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
 - 06.01** - PAU-PME Avenant numéro 8
 - 06.01.01** - Autorisation signature des avenants au contrat du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises
 - 06.02** - Simplification programme de travailleurs étrangers temporaires - suivi
 - 06.03** - Demande d'appui au renouvellement du FEi (Fonds Écoleader)
- 07** - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)
- 08** - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION
 - 08.01** - Émission d'un certificat de conformité: Règlement de concordance numéro 08-2021 et règlement numéro 09-2021 de la Municipalité de Saint-Prospér
 - 08.02** - Programme d'aménagement durable des forêts (PADF): approbation de la reddition de comptes 2020-2021 et de l'amendement à la reddition de compte 2019-2020
 - 08.03** - Programme d'aménagement durable des forêts (PADF): délégation de l'administration par la MRC de Montmagny et autorisation de signature
 - 08.04** - Demande d'exclusion de la zone agricole: Sainte-Aurélie
 - 08.05** - Invitation à soumettre des projets de réfection de voirie en terre publique
 - 08.06** - Nomination des officiers en bâtiments et en environnement
- 09** - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT
- 10** - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)
 - 10.01** - Correspondance du ministère de la Sécurité publique
 - 10.02** - Correspondance du ministère de la Sécurité publique - Entente SQ
 - 10.03** - Correspondance ministère Sécurité publique - Subvention
- 11** - DOSSIERS RÉGIONAUX
 - 11.01** - Nomination des maires suppléants de la MRC des Etchemins
- 12** - AFFAIRES NOUVELLES

13 - DEMANDE DON / COMMANDITE

14 - DEMANDE D'APPUI

15 - CORRESPONDANCE

15.01 - Programme de partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles

16 - DIVERS

16.01 - Motion aux maires qui ont quitté

16.02 - Motion à Martin Roy

16.03 - Changement de lieu pour la tenue de la séance du 8 décembre 2021 du Conseil de la MRC des Etchemins

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

18 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-11-02

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2021

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement numéro 025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2021 soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04 - ÉLECTION DU PRÉFET ET DES MEMBRES DES COMITÉS DE LA MRC

2021-11-03

04.01 - Élection du préfet

Conformément à la loi, la directrice générale agit à titre de présidente d'élection. La directrice des services administratifs agit à titre de secrétaire d'élection. La présidente d'élection convient avec l'assemblée que l'on procède par voie de mise en nomination pour l'élection au poste de préfet. Et qu'il faut obtenir un minimum de 7 votes sur 13 au total, afin d'être élu à ce poste.

Mise en candidature:

1. Monsieur Réjean Bédard propose Monsieur Camil Turmel;
2. Monsieur Martin Beaulieu propose Monsieur René Allen.

Quelques minutes sont accordées à chaque candidat pour effectuer une présentation de leur vision globale des orientations et du développement de la MRC des Etchemins pour le futur.

Les membres du Conseil sont maintenant invités à voter.

La présidente d'élection procède au dépouillement des votes et présente les

résultats.

Résultat du vote secret:

Monsieur Camil Turmel obtient onze (11) votes;
Monsieur René Allen obtient deux (2) votes.

La présidente d'élection remercie les 2 candidats et déclare Monsieur Camil Turmel élu à titre de préfet pour un terme de deux (2) ans. (Fin du mandat novembre 2023).

Monsieur Camil Turmel, nouveau préfet préside la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-11-04

04.02 - Membres des Comités de la MRC

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,
ET RÉSOLU

QUE monsieur Christian Chabot soit élu à titre de préfet suppléant de la MRC des Etchemins pour la prochaine année;

QUE les personnes suivantes soient et sont nommées au sein des différents comités de la MRC pour l'année 2021:

Comité administratif de la MRC:

Monsieur Camil Turmel (préfet), Monsieur Christian Chabot (préfet suppléant), Monsieur Réjean Bédard, Madame Lucie Gagnon, Monsieur Alain Maheux.

Comité du Plan de relance

Préfet + 4 maires, direction générale et un représentant du MAMH. Il est convenu que le préfet suppléant qui siégeait déjà à comité conserve son poste pour assurer une continuité. Trois postes sont disponibles.

La présidente d'élection convient avec les membres de l'assemblée de procéder au vote secret puisqu'il y a quatre candidatures pour trois postes disponibles.

Voici les quatre candidats:

Monsieur Martin Beaulieu;
Monsieur Réjean Bédard;
Monsieur Simon Carrier-Tanguay;
Monsieur Daniel Thibault.

Les bulletins de vote sont distribués aux 13 maires afin que ceux-ci procèdent au vote.

La présidente d'élection procède au dépouillement du vote en spécifiant que la personne qui aura obtenu le moins de votes verra sa candidature retirée de la course.

Résultat du vote:

Martin Beaulieu obtient cinq (5) votes;
Réjean Bédard obtient onze (11) votes;
Simon Carrier Tanguay obtient treize (13) votes;

Daniel Thibault obtient dix (10) votes.

Par conséquent, la présidente d'élection remercie les quatre candidats et déclare que les trois candidats qui feront partie du Comité du plan de relance sont:

Réjean Bédard, Simon Carrier Tanguay et Daniel Thibault.

Comité Développement Économique des Etchemins (DÉE):

Personnes nommées pour un mandat de deux ans se terminant à l'automne 2023:

- Camil Turmel, siège numéro 9;
- Jean Bernier, siège numéro 11;
- Jeannot Provençal, siège numéro 13.

Personnes dont les mandats se termineront à l'automne 2022 :

- Christian Chabot, siège numéro 8;
- Simon Carrier Tanguay, siège numéro 10;
- Dany Faucher, siège numéro 12.

Représentant de la FTQ: Frédéric Morin.

Comité Investissement des Etchemins (CIE):

Personnes nommées pour un mandat de deux ans se terminant à l'automne 2023:

- Camil Turmel, siège numéro 1
- Jeannot Provençal, siège numéro 3

Personnes dont les mandats se termineront à l'automne 2022:

- Éric Lachance, siège numéro 4
- Dany Faucher, siège numéro 2

Représentant de la FTQ: Frédéric Morin.

Comité Consultatif Agricole (CCA) :

Personnes nommées pour un mandat de deux ans se terminant à l'automne 2023 :

#1 : Camil Cloutier (maire);
#3 : Martin Beaulieu (maire);
#5 : Martin Provençal (UPA);
#7 : Dominique Bégin (UPA).

Les mandats aux sièges pairs suivants viendront à échéance à l'automne 2022:

#2: Jean Bernier (maire);
#4: Marcel Larochelle (UPA);
#6: Jean-Paul Poulin (UPA);
#8: André Poulin (citoyen).

Comité d'aménagement :

Camil Turmel, Martin Beaulieu, Camil Cloutier, Lucie Gagnon, Daniel Thibault.

Délégués de Comté :

Camil Turmel, Alain Maheux, Jean Bernier.

Comité hygiène du milieu :

Camil Turmel, Christian Chabot, Rachel Goupil, Daniel Thibault.

Comité de suivi P.D.Z.A.

Camil Turmel, Réjean Bédard, Camil Cloutier, Luce Bisson (UPA), Karl-José Aristide Eyebiyi (MAPAQ), André Poulin (UPA), Louis Durand (UPA), Mathieu Turcotte.

Comité technique sur la ruralité :

Christian Chabot, Lucie Gagnon, Claude Nadeau, direction générale (ou représentant) de la MRC.

Comité culturel :

Rachel Goupil, mairesse représentant la MRC;
Yann Farley;
Isabelle Giasson;
Sébastien Ouellet;
Frédéric Guay;
Patrick Maranda;
Émilie Goudreault;
Mathieu Baillargeon.

Comité de gestion de l'entente de développement culturel :

Direction générale et Rachel Goupil.

Comité d'analyse du fonds culturel:

Direction générale et Rachel Goupil.

Transport collectif :

Christian Chabot, Alain Maheux, Daniel Thibault, direction générale (DG ou DSA).

Comité touristique Bellechasse-Etchemins:

Jean Bernier, Simon Carrier Tanguay, Claude Nadeau, Camil Turmel.

Comité de promotion touristique des Etchemins:

Jean Bernier.

Comité des Prix du patrimoine :

Rachel Goupil, le préfet est d'office membre de ce comité et la direction

générale. (Le comité fait habituellement appel à des personnes-ressources pour l'analyse des demandes).

Comité de sécurité incendie :

Réjean Bédard, Martin Beaulieu, Alain Maheux, Daniel Thibault, et (1) représentant de chacun des services sécurité incendie suivants : Lac-Etchemin/Saint-Luc, Saint-Prosper, RISEDE.

Comité de sécurité publique :

Simon Carrier Tanguay, Lucie Gagnon, Alain Maheux, Daniel Thibault.

Comité suivi du P.A.G.I.E.P.S.:

Jean Bernier, Lucie Gagnon, direction générale.

Comité de développement stratégique des Etchemins

Lucie Gagnon.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-11-05

04.03 - Désignation auprès d'organismes

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE les personnes suivantes soient et sont nommées pour représenter la MRC, ou le territoire de la MRC, auprès de divers organismes pour l'année 2021:

Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches :

Conseil d'administration: Claude Nadeau.

Représentants à la prochaine assemblée générale annuelle: Claude Nadeau et Réjean Bédard.

Société d'aide au développement de la collectivité Bellechasse-Etchemins (SADC):

Martin Beaulieu.

Centre Universitaire des Appalaches:

Camil Turmel.

Table de concertation sur l'alcool au volant Beauce-Etchemins :

Camil Turmel (conseil d'administration et comité exécutif).

Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud (CADMS):

Le préfet et la directrice générale de chacune des MRC (Bellechasse et Etchemins), tel que prévu aux règlements généraux de l'organisme.

Transport Autonomie Beauce-Etchemins (représentant des municipalités des Etchemins):

Alain Maheux.

Comité des usagers des centres de tri (récupération) Chaudière-Appalaches:

Christian Chabot, Marie-Josée Fontaine.

Conseil de bassin de la Rivière Chaudière (COBARIC):

Lucie Gagnon.

Conseil de bassin de la Rivière Etchemin:

Camil Turmel (substitut: Claude Nadeau).

Cour municipale Ville Saint-Georges (pour les municipalités de Saint-Benjamin, Saint-Zacharie et Saint-Prosper):

Alain Maheux.

Organisme de bassin du Fleuve Saint-Jean:

Rachel Goupil.

Table de concertation des aînées des Etchemins:

Lucie Gagnon.

Ressourcerie Bellechasse:

Rachel Goupil.

L'Essentiel des Etchemins:

Lucie Gagnon.

TREMCA:

Camil Turmel, Christian Chabot.

TACA:

Camil Cloutier.

Comité de gestion des matières résiduelles de la MRC de Bellechasse (représentant des municipalités des Etchemins):

Rachel Goupil.

Table de concertation de la jeunesse, 0 - 35 ans:

Simon Carrier Tanguay.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

05 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES / LÉGISLATION

05.01 - Administration

2021-11-06

05.01.01 - Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant trois cent vingt-neuf mille trois cent six dollars et deux cents (329 306,02 \$) incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

05.01.02 - État des encaissements et déboursés

État transmis avec l'avis de convocation.

2021-11-07

05.02 - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

CONSIDÉRANT l'étude détaillée des prévisions budgétaires effectuée par le Conseil de la MRC pour l'année 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ALAIN MAHEUX,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022 au montant de quatre millions cent soixante-quatorze mille sept cent treize dollars (4 174 713,00\$), tel que déposé et présenté en ANNEXE au procès-verbal de cette assemblée, et que les quotes-parts au montant d'un million sept cent vingt-six mille dix-neuf dollars (1 726 019,00\$) soient réparties entre toutes les municipalités de la MRC, et qu'elles soient ainsi imposées pour l'exercice financier 2022 selon le tableau de répartition des quotes-parts déposé et présenté en ANNEXE au procès-verbal de cette assemblée;

ET QUE le Conseil de la MRC autorise l'appropriation d'une somme de deux cent sept mille huit cent quarante-quatre dollars (207 844,00\$), à partir du surplus accumulé non affecté, afin d'équilibrer les prévisions budgétaires pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-11-08

05.02.01 - Affectation surplus pour centre de traitement des boues de fosses septiques

CONSIDÉRANT QUE le Comité des boues et le Comité administratif avaient recommandé de faire la location à long terme de l'usine du centre de traitement des boues de fosses septiques lors de la séance du 8 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a accordé des mandats lors de la séance du 8 septembre 2021; un mandat à Cain Lamarre (résolution 2021-09-43) pour la préparation d'un devis administratif et un mandat à Stantec (résolution 2021-09-44) pour la partie technique du devis d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE les professionnels de Stantec ont constaté que des réparations sont requises avant de pouvoir faire la location de l'usine;

CONSIDÉRANT QU'un montant important devra être investi dans le centre de traitement;

CONSIDÉRANT QUE le Comité administratif recommande l'appropriation de 250 000 \$ au surplus non affecté pour procéder à une partie des réparations;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC accepte la recommandation du Comité administratif et approprie la somme de 250 000 \$ à partir du surplus accumulé non affecté pour le centre de traitement des boues de fosses septiques.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-11-09

05.02.02 - Nouveau tarif au centre de traitement pour les boues provenant de l'extérieur

CONSIDÉRANT QUE les frais d'opération et d'entretien ont augmenté au

centre de traitement des boues de fosses septiques;

CONSIDÉRANT QUE les boues provenant de l'extérieur de la MRC des Etchemins sont acceptées et qu'un tarif a été établi;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité des boues de réviser la tarification pour les boues provenant de l'extérieur du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARTIN BEAULIEU,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte la recommandation du Comité des boues et réviser la tarification comme suit pour les boues de fosses septiques provenant de l'extérieur du territoire de la MRC des Etchemins: 0,20\$/gallon pour les fosses conventionnelles et 0,10\$/gallon pour les fosses de rétention.

QUE l'entreprise Sani-Etchemin soit avisée de la nouvelle tarification en vigueur à compter du 1er janvier 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-11-10

05.03 - Nomination des responsables des programmes SHQ

CONSIDÉRANT QUE monsieur Martin Roy, actuellement identifié comme responsable de la sécurité informatique pour l'administration des programmes de l'habitat de la Société d'habitation du Québec (SHQ), quitte ses fonctions à la MRC des Etchemins le 24 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la personne responsable de la sécurité informatique pour l'administration de l'habitat de la SHQ est autorisée à formuler, au nom du partenaire, une demande d'octroi, de modification, de résiliation ou de suspension des privilèges d'accès à l'application Programme d'amélioration de l'habitat pour un employé(e) de la MRC des Etchemins;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,
ET RÉSOLU

DE NOMMER la directrice générale et la directrice des services administratifs, à titre de responsables de la sécurité informatique pour l'administration des programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

05.04 - DÉMÉNAGEMENT

2021-11-11

05.04.01 - Demande de paiement numéro 6 - Construction CAMAX

CONSIDÉRANT la demande de paiement numéro 6 de Construction Camax du 2 novembre 2021 d'une somme de 6 958,44 \$;

CONSIDÉRANT le certificat de paiement émis par l'architecte Isabelle Jacques autorisant le paiement d'un montant de 6 262,60 \$ (après retenue de 10 %) et à la réception des quittances partielles des sous-traitants concernés;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins autorise le paiement de 6 262,60 \$ à Construction Camax à la réception des quittances partielles des sous-traitants.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

05.05 - RESSOURCES HUMAINES

2021-11-12

05.05.01 - Nomination technique en administration

CONSIDÉRANT la nomination de madame Marie-Josée Fontaine au poste de directrice des services administratifs;

CONSIDÉRANT l'affichage à l'interne, requis à la convention collective (article 10.01), du poste de technicienne en administration;

CONSIDÉRANT QUE madame Linda Gilbert, adjointe administrative, a posé sa candidature et que le Comité administratif recommande la nomination de madame Linda Gilbert;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil entérine la nomination de madame Linda Gilbert au poste de technicienne en administration en date du 8 novembre 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-11-13

05.05.02 - Rétroactivité liée au maintien de l'équité salariale

CONSIDÉRANT QU'un document concernant la rétroactivité liée au maintien de l'équité salariale a été présenté aux élus en Comité de travail le 17 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE ledit document identifie le nombre de salariés visés ainsi que le montant qui devrait être versé en rétroactivité;

CONSIDÉRANT QUE le Comité équité salariale et le consultant Michel Larouche recommandent l'acceptation du document et le versement de la rétroactivité aux employés concernés lorsque l'affichage réglementaire sera terminé;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CLAUDE NADEAU,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC accepte la recommandation du Comité équité salariale et du consultant au dossier Michel Larouche et autorise le versement de la rétroactivité aux employés concernés lorsque l'affichage réglementaire sera terminé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

05.06 - DIRECTION GÉNÉRALE

05.06.01 - Informations de la directrice générale

2021-11-14

05.07 - Service de consultation juridique pour 2022

CONSIDÉRANT QUE Cain Lamarre, SENCRL, a fait parvenir son offre de services juridiques de première ligne pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'offre a été déposée au comité de travail du Conseil de la MRC le 17 novembre 2021 et que les maires recommandent d'accepter l'offre

de services;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ALAIN MAHEUX,
ET RÉSOLU

D'accepter l'offre de services de Cain Lamarre, SENCRL, du 8 octobre 2021 pour le **Forfait annuel en droit municipal** pour l'année 2022 d'une somme de 1 000 \$ (avant taxes).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

06 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

06.01 - PAU-PME Avenant numéro 8

Dépôt de document.

2021-11-15

06.01.01 - Autorisation signature des avenants au contrat du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a reçu le 3 avril 2020 confirmation d'une somme de 414 975 \$ du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PME);

CONSIDÉRANT QUE le 14 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, le programme Aide d'urgence aux PME, dans le cadre de son Fonds local d'investissement;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat de prêt précise les modalités du programme Aide d'urgence aux PME et les modalités de remboursement du prêt consenti à la MRC par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le 24 novembre 2021, le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises est toujours en vigueur et que des modifications au cadre d'intervention par avenant peuvent être émises et que ces avenants doivent être signés par le préfet à la réception du document;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2021-02-17 autorisant le préfet monsieur Richard Couët à signer les avenants du programme doit être modifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins autorise le préfet, Camil Turmel, à signer, pour et au nom de la MRC des Etchemins les avenants à venir, le cas échéant, du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

06.02 - Simplification programme de travailleurs étrangers temporaires - suivi

Réponse du directeur des politiques et programmes d'immigration et de reconnaissance des compétences à notre résolution 2021-10-21.

2021-11-16

06.03 - Demande d'appui au renouvellement du FEi (Fonds Écoleader)

CONSIDÉRANT QUE le directeur du développement économique recommande d'appuyer Chaudière-Appalaches Économique et le Fonds Écoleader dans sa demande de renouvellement et de bonification du Fonds Écoleader;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL THIBAUT
ET RÉSOLU

D'autoriser la directrice générale à signer la lettre d'appui au Fonds Écoleader pour la demande de renouvellement et bonification.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

07 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)

Aucun dossier.

08 - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION

2021-11-17

08.01 - Émission d'un certificat de conformité: Règlement de concordance numéro 08-2021 et règlement numéro 09-2021 de la Municipalité de Saint-Prosper

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Prosper a adopté, le 4 octobre 2021, le règlement numéro 08-2021;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Prosper a adopté, le 8 novembre 2021, le règlement numéro 09-2021;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objet de modifier le plan d'urbanisme et le règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Prosper;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE SIMON CARRIER TANGUAY,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que les règlements numéro 08-2021 et 09-2021 tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Saint-Prosper sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins.

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise sa directrice générale, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-11-18

08.02 - Programme d'aménagement durable des forêts (PADF): approbation de la reddition de comptes 2020-2021 et de l'amendement à la reddition de compte 2019-2020

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a mis

en place le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) afin de contribuer au processus d'élaboration et de consultation des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) et de permettre la réalisation d'interventions ciblées;

ATTENDU QU'une entente de délégation a été signée par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi que par l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches qui désiraient se prévaloir du programme, et que cette entente mandait la MRC de Montmagny comme MRC délégataire désignée pour la coordination du programme dans la région ;

ATTENDU QUE la Planification annuelle 2020-2021 a été élaborée par la MRC de Montmagny, avec la participation de l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches qui désiraient se prévaloir du programme, puis déposée au MFFP par la MRC de Montmagny afin d'obtenir un premier versement annuel dans le cadre du PADF;

ATTENDU QUE le dernier versement annuel du MFFP dans le cadre du PADF est conditionnel à la préparation d'un Registre annuel de projets ainsi que d'un Bilan de la planification annuelle par la MRC de Montmagny, par l'approbation de ce registre et de ce bilan par l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches qui désiraient se prévaloir du programme et par le dépôt de ces documents au MFFP;

ATTENDU QU'il a été nécessaire d'apporter des modifications au Registre annuel de projets 2019-2020 et au Bilan de la planification annuelle 2019-2020 pour assurer la cohérence de la reddition de comptes 2020-2021 avec celle de 2019-2020;

ATTENDU QUE le Registre annuel de projets 2020-2021, le Bilan de la planification annuelle 2020-2021, le Registre annuel de projets 2019-2020 amendé et le Bilan de la planification annuelle 2019-2020 amendé ont été déposés au conseil des maires de la MRC des Etchemins le 24 novembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins approuve le contenu du Registre annuel de projets 2020-2021, du Bilan de la planification annuelle 2020-2021, du Registre annuel de projets 2019-2020 amendé et du Bilan de la planification annuelle 2019-2020 amendé préparés dans le cadre de la troisième et dernière année du PADF 2018-2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-11-19

08.03 - Programme d'aménagement durable des forêts (PADF): délégation de l'administration par la MRC de Montmagny et autorisation de signature

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a annoncé dans une lettre du 24 août 2021 que le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) était renouvelé pour les années 2021 à 2024;

ATTENDU QUE les MRC de la région devront signifier leur intérêt à se prévaloir du PADF 2021-2024 dans les 90 jours suivant la réception de cette lettre;

ATTENDU QUE l'enveloppe budgétaire du PADF 2021-2024 est accordée sur une base régionale et que les MRC de la région devront désigner celle d'entre elles qui sera mandatée pour administrer les sommes consenties dans le cadre du programme;

ATTENDU QU'UNE entente de délégation précisant les modalités et les obligations devra être conclue entre le MFFP et les MRC de la région qui désirent se prévaloir du programme;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARTIN BEAULIEU,
ET RÉSOLU

- Que la MRC des Etchemins choisisse de se prévaloir du PADF 2021-2024 ;
- Que la MRC des Etchemins accepte que la MRC de Montmagny soit mandatée pour administrer les sommes consenties dans le cadre du programme;
- Que le préfet de la MRC des Etchemins soit autorisé à signer l'entente de délégation conclue entre le MFFP et les MRC de la région qui désirent se prévaloir du PADF 2021-2024.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-11-20

08.04 - Demande d'exclusion de la zone agricole: Sainte-Aurélie

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Aurélie demande à la MRC des Etchemins de procéder à une demande d'exclusion auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Aurélie souhaite l'exclusion de la zone agricole d'une partie de son territoire (partie des lots 5 178 517, 5 178 518, 5 178 520, 5 178 521, 5 178 524, 5 794 519, 5 794 520 et 6 216 278 et le lot 6 216 279);

CONSIDÉRANT QUE cette exclusion a pour objectif de permettre la construction résidentielle sur des terrains où le résidentiel accessoire est déjà autorisé (autorisation numéro 353785);

CONSIDÉRANT QUE le potentiel agricole est de classe 4-PW. Celui des lots environnants est de même type;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'a aucune conséquence négative sur les activités agricoles existantes et sur leur développement ni sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;

CONSIDÉRANT QU'aucune contrainte supplémentaire ne se pose pour les distances séparatrices d'odeur ainsi que pour les normes d'épandage;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun effet sur les ressources eau et sol;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne contrevient à aucun règlement en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Aurélie;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins mandate le service d'aménagement à procéder à la demande d'exclusion demandée par la Municipalité de Sainte-Aurélie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

08.05 - Invitation à soumettre des projets de réfection de voirie en terre publique

Point d'information.

08.06 - Nomination des officiers en bâtiments et en environnement

Résolution: Saint-Louis et Saint-Benjamin.

09 - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT

Aucun point.

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)

10.01 - Correspondance du ministère de la Sécurité publique

Confirmation d'une aide financière d'une somme de 18 607,45 \$ pour la formation des pompiers volontaires à temps partiel.

10.02 - Correspondance du ministère de la Sécurité publique - Entente SQ

Concernant l'entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec.

10.03 - Correspondance ministère Sécurité publique - Subvention

Pour formation Pompier 1 - 12 705 \$.

11 - DOSSIERS RÉGIONAUX

11.01 - Nomination des maires suppléants de la MRC des Etchemins

Saint-Magloire: Madame Marie-Hélène Ménard (résolution 04-11-21);
Saint-Zacharie: Monsieur Gilles Couture (résolution 285-11-21);
Sainte-Aurélie: Madame Annie Labbé (résolution 198-11-2021);
Sainte-Sabine: Monsieur Claude Gagnon (résolution 12-11-2021);
Saint-Louis: Monsieur André Boutin (résolution 2021-11-186).

12 - AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point.

13 - DEMANDE DON / COMMANDITE

Aucune demande.

14 - DEMANDE D'APPUI

MRC de Marguerite-D'Youville - GoRecycle - Demande de compensation financière;

MRC du Haut-Saint-François - Demande de financement en provenance du ministère de l'Économie et de l'Innovation pour le développement de la serriculture.

15 - CORRESPONDANCE

15.01 - Programme de partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles

MAMH - Confirmation d'une somme de 100 160 \$ pour 2020-2024.

16 - DIVERS

2021-11-21

16.01 - Motion aux maires qui ont quitté

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins exprime ses remerciements au préfet, aux maires et mairesses sortant(e)s pour leur collaboration à l'avancement des dossiers traités tout au long de leur mandat. Le Conseil leur souhaite la meilleure des chances dans leurs projets futurs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-11-22

16.02 - Motion à Martin Roy

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,
ET RÉSOLU

QU'une motion de remerciements est exprimée à monsieur Martin Roy pour ses années de service à la MRC des Etchemins. Les membres du Conseil lui souhaitent une belle retraite.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-11-23

16.03 - Changement de lieu pour la tenue de la séance du 8 décembre 2021 du Conseil de la MRC des Etchemins

CONSIDÉRANT QUE la salle des délibérations du Conseil de la MRC des Etchemins ne dispose pas de l'espace nécessaire à la distanciation physique en vigueur;

CONSIDÉRANT le désir du Conseil de la MRC des Etchemins de tenir une séance publique;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,
ET RÉSOLU

QUE la séance du conseil de la MRC des Etchemins du 8 décembre 2021 se tiendra à la salle J. Ernest-Guay à l'édifice Denis-Boutin, au 4 rue St-Charles à Sainte-Sabine à 19 h.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-11-24

18 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20 h 40.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

CAMIL TURMEL
PRÉFET

JUDITH LEBLOND
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

